

Blessures et traitement médical à l'étranger – P.A.A.S.

Lignes directrices - Recommandé par P.A.A.S les assureurs et les fournisseurs de services

Traitements/frais médicaux

Cette politique concerne les membres qui souscrivent au programme d'assurance contre les accidents du sport de l'ACSH pour leur discipline.

Le traitement adéquat de toutes les blessures de nos membres est la partie la plus importante du programme P.A.A.S.

Toutes les parties impliquées souhaitent s'assurer que les questions d'ordre médical sont correctement traitées, et que l'athlète reçoit les meilleurs soins possibles.

Les traitements médicaux peuvent varier en fonction des pays. Aussi, l'interaction entre le représentant de l'équipe de l'athlète et l'assistant spécialisé est essentielle, pour assurer le bien-être de l'athlète.

Certaines prises de décision nécessaires pour déterminer le traitement et les dispositions nécessaires pour soigner un athlète blessé ont d'importantes conséquences financières.

Au cours des trois (3) dernières années, les coûts engagés dans le cadre du P.A.A.S. ont significativement augmenté, et sont bien plus élevés que les primes perçues.

Aussi, les primes ont augmenté, mais afin que le programme reste viable, voici quelques principes importants à garder à l'esprit :

- 1) Un bon dialogue entre l'équipe médicale traitante, le docteur/le représentant/l'athlète et l'assistant spécialisé, est essentiel.

Les soins de l'athlète sont la priorité numéro 1.

Cela requiert une prise de contact rapide avec l'assistant spécialisé, puisque celui-ci doit approuver les actions entreprises et peut utiliser son expertise pour aider.

- 2) Il est nécessaire de tenir compte des besoins de traitement/d'examens en cours.
 - a. Le coût des tests, des examens supplémentaires, du traitement en cours et même de la chirurgie sont significativement moins élevés au Canada, même en tenant compte des coûts de rapatriement au Canada.

Bien sûr, cela ne remplace pas les besoins immédiats nécessaires au bien-être de l'athlète.

- b. L'assistant spécialisé et les médecins de l'équipe doivent s'entendre sur le plan d'action et l'assistant spécialisé signera la décision de l'athlète.

Les équipes qui voyagent sans équipe de soutien médical pourraient avoir besoin de consulter leur conseiller médical au Canada.

- 3) Il est important de porter une attention toute particulière à l'examen des dispositions du voyage de rapatriement/de retour au Canada.
 - a. Les réservations en première classe/classe affaire doivent être utilisées uniquement en cas de nécessité médicale, et non par commodité.
 - b. Souvent, le fait d'attendre quelques jours supplémentaires pour prendre des dispositions de voyage peut permettre de faire d'importantes économies sur le coût du déplacement.
 - c. Les équipes doivent essayer d'utiliser leurs billets de retour ou réémis, et obtenir si possible des réductions de transport adaptées.
 - d. Souvent, les frais d'échange de billet, etc. peuvent être moins importants que le fait de réserver un nouveau billet.
 - e. L'assistant spécialisé peut travailler avec les services d'informations touristiques/les agents de voyage pour trouver l'option la plus adaptée et la plus économique, sans compromettre les besoins médicaux de l'athlète.
- 4) Les personnes qui accompagnent un athlète blessé lors de son retour au Canada doivent être mises à contribution uniquement lorsque c'est médicalement nécessaire et approuvé par l'assistant spécialisé/les médecins traitants et les médecins de l'équipe.
- 5) Un athlète qui souffre d'un traumatisme **suspecté** comme une commotion, LCA/fractures, etc. ne doit pas continuer à voyager avec l'équipe, à moins d'avoir été bien examiné par des professionnels médicaux. Les athlètes ne doivent pas faire d'autodiagnostic.